

Que V. M. I. souffre que nous lui remon-
trions encore, que les mêmes droits de l'E-
glise se trouvent combattus avec les mêmes
armes dans cette deffense (jusques à présent
inoüies) qui vient d'être faite & publiée, tant
dans le Duché de Milan, que dans le Royau-
me de Naples, & qui privant les Ecclesiasti-
ques absents des revenus de leurs Benefices
ou des pensions qui leurs sont assignées, in-
terdit presque tout commerce avec les Sujets
du Souverain Pontife & les Officiers de la
Cour de Rome. Nous nous flattons que par
la bonté & l'autorité de V. M. I. cette def-
fense sera au plutôt levée, & qu'elle voudra
bien ensuite nous permettre de traiter avec
elle d'une maniere plus libre & plus ouverte
des interêts de l'Eglise, & de tout ce que nous
avons lieu d'attendre en sa faveur, d'un Prin-
ce aussi éclairé qu'équitable. C'est à quoi
nous engage cette pourpre sacrée, teinte
du sang de l'Agneau immaculé, dont nous
sommes revêtus. La recevant nous avons ju-
ré par un serment solennel & inviolable, foi
& obéissance à St. Pierre, & à ses successeurs
les Souverains Pontifes, avec promesse de re-
couvrir, de maintenir & de conserver de tout
notre pouvoir les droits, immunités, & privi-
leges du St. Siege. Ainsi nous manquerions
mêmes au respect dû à V. M. I. si nous ne
lui ouvrons nos sentimens les plus secrets
avec autant de sincérité qu'à Dieu même,
qui est le Souverain Scrutateur des cœurs;
si nous ne la conjurons enfin, de procurer de
son mieux le bien & la gloire de la Religion,
& de fomentier l'union qui doit être entre le
Souverain Sacerdoce & l'Empire, en cessant de
fermer